
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement d'élèves Instituteurs Adjoints Certifiés (élèves-maîtres) à former dans les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP), au profit du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux mille sept cent soixante (2760) et réparti ainsi qu'il suit par région :

N°d'ordre	Régions	Nombre de postes
01	Boucle du Mouhoun	294
02	Cascades	120
03	Centre Est	200
04	Centre-Nord	346
05	Centre-Ouest	150
06	Centre-Sud	280
07	Est	292
08	Hauts-Bassins	124
09	Nord	294
10	Plateau Central	146
11	Sahel	294
12	Sud-Ouest	220
TOTAL		2760

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, non atteints de surdité ou de bégaiement ou de tout autre handicap incompatible avec les activités pédagogiques, titulaires du BEPC ou d'un CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un certificat de visite et de contre visite datant de moins de trois (03) mois revêtue d'un timbre fiscal de 300 francs CFA attestant que le candidat n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade du 04 Août
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte deux (02) phases :

1°/ La phase écrite comprend un test de niveau et un test psychotechnique, à l'issue de laquelle les candidats admissibles sont retenus pour subir les épreuves sportives et orales.

Le nombre des admissibles est réparti ainsi qu'il suit par région :

N° d'ordre	Régions	Admissibles
01	Boucle du Mouhoun	420
02	Cascades	180
03	Centre Est	290
04	Centre-Nord	490

05	Centre-Ouest	220
06	Centre-Sud	400
07	Est	420
08	Hauts-Bassins	200
09	Nord	420
10	Plateau Central	220
11	Sahel	420
12	Sud-Ouest	320
TOTAL		4000

2°/ Les épreuves sportives et orale se déroulent dans le centre unique de Ouagadougou.

Les épreuves sportives portent sur une course de vitesse :

* 100 m pour les hommes

*80 m pour les femmes.

L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves sportives est éliminatoire.

Toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale est éliminatoire.

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires et aucune dispense n'est acceptée à l'exception de celle relative à l'état de grossesse dûment constaté par un médecin. Les personnes concernées seront soumises à une contre-expertise après leur admission.

Les épreuves écrites comptent pour 60%, les épreuves sportives pour 20% et l'épreuve orale pour 20%.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion, et mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation pour être affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, de concours directs cycle A de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES
Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire (CASU)	LICENCE ou tout autre diplôme reconnu équivalent	42
Conseillers d'Intendance Scolaire et Universitaire (CISU)	LICENCE ou tout autre diplôme reconnu équivalent	66

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice desdits emplois.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Direction des Examens et Concours de l'Education de Base (ex DEC) sise à Paspanga (côté Ouest du camp de gendarmerie)
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leurs dossiers. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, de concours directs cycle B de recrutement d'élèves à former dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES
Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire (AASU)	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	74
Attachés d'Intendance Scolaire et Universitaire (AISU)	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	122

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement sur la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice desdits emplois.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Palais des sports de Ouaga 2000
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement de quarante (40) élèves Instituteurs Adjoints Certifiés (élèves-maîtres) option franco-arabe à former l'Ecole Nationale des Enseignant du Primaire (ENEP) de Loubila, au profit du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

Les candidats sont recrutés pour le compte des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Nord, du Plateau Central et du Sahel.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement à l'issue de leur formation la région d'affectation en fonction du besoin exprimé.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, non atteints de surdité ou de bégaiement ou de tout autre handicap incompatible avec les activités pédagogiques, titulaires du BEPC ou d'un CAP d'Etat et d'un BEPC arabe ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un certificat de visite et de contre visite datant de moins de trois (03) mois revêtue d'un timbre fiscal de 300 francs CFA attestant que le candidat n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade du 04 Août
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte deux (02) phases :

1°/ La phase écrite comprend un test de niveau et un test psychotechnique, à l'issue de laquelle les candidats admissibles sont retenus pour subir les épreuves sportives et orales.

Les quatre-vingts (80) premiers sont retenus pour la phase d'admission.

2°/ Les épreuves sportives et orale se déroulent dans le centre unique de Ouagadougou.

Les épreuves sportives portent sur une course de vitesse :

* 100 m pour les hommes

*80 m pour les femmes.

L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves sportives est éliminatoire.

Toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale est éliminatoire.

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires et aucune dispense n'est acceptée à l'exception de celle relative à l'état de grossesse dûment constaté par un médecin. Les personnes concernées seront soumises à une contre-expertise après leur admission.

Les épreuves écrites comptent pour 60%, les épreuves sportives pour 20% et l'épreuve orale pour 20%.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion, et mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation pour être affectés dans les régions.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National